

**REPUBLIQUE DU NIGER**

*FRATERNITE-TRAVAIL-PROGRES*



-----  
**MINISTERE DE L'ACTION HUMANITAIRE ET DE LA GESTION DES CATASTROPHES**  
-----

**SECRETARIAT GENERAL**

**Rapport de l'atelier de restitution de la formation des  
formateurs sur les lois et politiques relatives aux  
déplacements Internes des personnes au Niger**

**Décembre 2017**

## **INTRODUCTION**

---

Le Mercredi, 20 Décembre 2017 de 9h 00 à 17h 30, s'est tenu à l'hôtel Sahel de Niamey l'atelier de **restitution de la formation des formateurs sur les lois et politiques relatives aux déplacements Internes des personnes au Niger**. Cette rencontre a regroupé, les partenaires intervenant dans le domaine de la protection des personnes déplacées internes, les cadres centraux du MAHGC et des partenaires techniques et financiers.

Cet atelier rentre dans le cadre de la restitution de la formation des formateurs sur l'élaboration des lois et politiques visant la gestion des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays qu'une délégation composé d'un représentant de l'Assemblée Nationale (un député), d'un représentant du Ministère de la Justice et deux représentants de HCR Niger a suivi à Dakar du 24 au 28 Avril 2017.

Il a été organisé par le HCR en partenariat avec le cluster protection au niveau mondial.

Au terme de cette formation, il est attendu de ces participants membres de la délégation du Niger, qu'ils œuvrent activement à l'élaboration et à la formalisation d'un cadre normatif régissant la question des déplacements internes au Niger, en s'assurant que les autorités et autres parties prenantes soient impliquées.

Pour satisfaire cette attente, la délégation du Niger ayant suivi la formation en collaboration avec le Ministère de l'Action Humanitaire et de la Gestion des Catastrophes a organisé le présent atelier de restitution.

---

## **I° OBJECTIF DE L'ATELIER**

---

L'objectif assigné à l'atelier est de restituer la formation et de créer le cadre de la domestication, dans son cadre juridique national, la convention de l'Union Africaine sur la protection des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, appelée convention de Kampala de 2009.

---

## **II° CEREMONIE D'OUVERTURE**

---

Le discours d'ouverture a été prononcé par le Ministre en charge de l'Action Humanitaire et de la Gestion des Catastrophe, précédé par les mots du Représentant Résident Adjoint de l'UNHCR au Niger.

---

## **III° DEROULEMENT DES TRAVAUX**

---

Les travaux de l'atelier ont comporté des séances plénières et des travaux de groupes.

### **3.1: Présentations:**

Ils sont récapitulés comme suit

- Rappel des engagements de la convention de Kampala;
- Débriefing de la revue périodique universelle et engagement relatif du Niger et la recommandation liée à la Charte africaine;
- Résultats de l'enquête protection sur le déplacement interne à Diffa;
- Nécessité de domestiquer un instrument juridique- loi spécifique pour les PDI.

IL ressort de ces différentes présentations que les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays doivent jouir des mêmes droits que leurs concitoyens et qu'en fonction de leurs vulnérabilités l'élaboration d'une loi spécifique s'impose. Mais le souci relevé ici par la représentante du Ministère de la Justice est de s'assurer de la conformité de l'élaboration de cette loi avec la constitution du Niger.

### **3.2 : Travaux de groupes**

A l'issue des échanges sur le contenu des présentations, trois groupes thématiques de travail, ont été mis en place pour traiter chacun un thème et restituer les résultats de sa réflexion.

### **3.4 : Feuille de route**

Les groupes ont réfléchi sur une feuille de route en vue de la domestication de la convention de Kampala dont proposition est la suivante:

- **Composition d'un comité de rédaction** (qui sera mis en place par un arrêté ministériel).

Le comité de rédaction sera composé de dix (10) membres avec deux places aux Ministère de l'action Humanitaire et de la gestion des catastrophes deux à celui de l'Intérieur, de la sécurité Publique, de la Décentralisation et des Collectivités Territoriales. Les autres membres sont : l'Assemblée Nationale, le ministère de la justice, Garde des Sceaux, le ministère de la population, le ministère de la Défense Nationale, le ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant, HCR et OCHA. Le comité élaborera son agenda de travail, une réunion hebdomadaire est retenue par les groupes de travail de l'atelier mais le comité en fonction de l'avancement des travaux peut revoir la fréquence.

- Lead : MAH/CG
- Coaled : HCR
- Secrétariat : MJ ; MAH/CG (Rapportage).

**- Plan d'action du comité de rédaction**

<b>Quoi</b>	<b>Qui</b>	<b>Quand</b>
Désignation des membres du comité	MAH/GC	Dès la fin de l'atelier
Elaboration de l'arrêté portant la mise en place du comité	MAH/GC	Dès la fin de l'atelier
Elaboration des TRD du processus d'élaboration de la loi	comité	Dès son installation
Fonctionnement du comité	UNHCR	Dès installation du comité
Etat des lieux sur les cadres légaux et les bonnes pratiques en matière de protection des PDI	2 Consultants dont un National	Fév. 18
Diagnostic sur le terrain(Diffa), besoins des acteurs concernés	Consultants	Mars 2018
Atelier de validation de l'étude sur l'état des lieux (parlementaires, conseils régionaux, acteurs humanitaires ...)	MAH/CG + partenaires	Avril 2018
Draft projet loi	Comité/consultant	Mai 2018
Enrichissement	Comité	Mai 2018
Adoption.	Gouvernement	

**Conclusion**

Les travaux du présent atelier de formation ont pris fin par le mot de remerciement du SG MAH/GC à l'endroit des facilitateurs de la formation et à la satisfaction de tous.